

Déclaration liminaire du Sneec-CFTC à la CCM du 8 décembre 2021

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les membres de la commission consultative mixte,

Les représentants du Sneec-CFTC s'investissent depuis toujours auprès des enseignants et dans les instances pour améliorer notre profession au sein de l'enseignement agricole privé. Ces quatre dernières années, nous avons agi pour la mise en place de mesures positives, la dernière étant la revalorisation salariale des agents de catégorie 3.

Nous étions cependant loin d'imaginer toutes les conséquences préjudiciables qui allaient en découler pour les agents contractuels d'État :

- L'attractivité relative sinon nulle des listes d'aptitude exceptionnelle pour certains enseignants
- "L'écrasement" de l'ancienneté acquise dans l'ex-grille catégorie 3/adjoints d'enseignement après reclassement dans la nouvelle grille catégorie 3/ACEN
- Les erreurs dans le calcul du reclassement des lauréats des concours internes et des agents promus par liste d'aptitude au 1/9^{ème}

Ces conséquences ont généré une incompréhension puis un fort désarroi et enfin une démotivation après de si longues années d'investissement dans leur carrière.

De façon plus globale, les enseignants des établissements agricoles privés ont la sensation d'être délaissés par le ministère et de manquer de considération.

À titre d'exemple, les retards pris pour annoncer les résultats des RDV de carrière de carrière, les retards pour faire rectifier des erreurs de situation administrative (Absence de SFT, erreurs de reclassement, etc.) ou les retards pour traiter les dossiers de recrutement (délai d'envoi de l'arrêté de prise de poste ou de prise en compte des services antérieurs, etc.) exaspèrent les agents. Mais ce qui irrite le plus, ce sont les défauts de communication des services SRH régionaux et/ou généraux à la suite de sollicitations itérées.

C'est la raison pour laquelle, nous avons lancé une alerte auprès M. Maire, directeur des Ressources humaines et Mme Baduel, directrice générale de l'enseignement agricole lors du Conseil national de l'enseignement agricole du 30 novembre 2021.

Au regard des réponses de Mme Baduel et de M. Maire la gravité de cette alerte a été comprise.

Aujourd'hui 8 décembre 2021, les représentants du Sneec-CFTC attendent des réponses concrètes à tous les sujets que nous avons abordés dans cette déclaration et ceux soumis en questions diverses.

Les agents contractuels des établissements agricoles privés sont impliqués dans leur métier et méritent que leur dignité et leurs droits soient respectés.

Nous vous remercions de votre écoute.

Pour le Sneec-CFTC
Estelle Claverie